

qu'ils ont changé de chef et à la lettre de M. Caouette, en date du 16 septembre, dans laquelle celui-ci déclare:

Ayant formé un parti politique fédéral à part, nous apprécierons grandement votre habituelle collaboration.

Et il continue:

M. Thompson reste chef de l'Association du Crédit social du Canada et je suis devenu le Chef du Ralliement des Créditistes à la Chambre des Communes.

Il me semble, monsieur le président, que le groupe qui réclame des privilèges spéciaux ne nous demande pas de décider ce qui constitue un parti ou un groupe. Comme M. Knowles l'a fait remarquer, on nous a simplement demandé de décider qui est le chef véritable du parti du Crédit social. Si vous le permettez, j'aimerais beaucoup à connaître l'avis de M. Grégoire sur la différence d'opinion qui semble exister entre lui et son chef ou du moins entre lui et M. Caouette. J'aimerais aussi entendre M. Caouette à ce sujet.

M. DROUIN: Monsieur le président, je soumets respectueusement que j'avais demandé la parole pour traiter de la question.

Le PRÉSIDENT: Après M. Moreau, monsieur Drouin.

M. DROUIN: Monsieur le président, comme M. Girouard le signalait tantôt nous sommes ici un peu comme des jurés. Il y a deux partis en cause, soit le Ralliement créditiste d'une part, et d'autre part le Crédit social qui revendique sa reconnaissance à la Chambre, et il serait bien malvenu, à mon sens, qu'un jury se prononce avant la fin de l'audition de la cause.

Cependant, si vous le permettez, je voudrais vous faire part des impressions que j'ai, à la suite des différentes preuves qui ont été soumises à l'attention du comité. Également, je voudrais vous faire part de brèves recherches que j'ai faites, en rapport avec cette question.

Vu la contradiction qui existe entre les lettres de MM. Grégoire et Caouette, relativement à la situation du Ralliement des créditistes...

M. GRÉGOIRE: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. On parle précisément de contradictions entre les lettres, et on y est revenu à plusieurs reprises.

M. Moreau m'a posé une question tantôt, et j'ai essayé d'expliquer qu'il n'y avait pas de contradictions. On va continuer à parler de la sorte et on va essayer...

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas un rappel au Règlement, vous aurez l'occasion de vous expliquer plus tard.

M. GRÉGOIRE: Après que tout le monde aura parlé de contradictions qui n'existent pas.

Le PRÉSIDENT: Il faut donner la chance à tout le monde de s'exprimer.

M. DROUIN: Monsieur le président, comme l'a signalé M. Knowles, MM. Grégoire et Caouette s'entendent pour reconnaître le leadership, l'autorité de M. Caouette comme chef du parti du Ralliement des créditistes. Alors, nous prenons comme base de notre argumentation, la lettre de M. Caouette, qui déclare:

Depuis le 1^{er} septembre, notre mouvement est devenu un groupe national sous le vocable: «Le Ralliement des créditistes».

Nous avons donc un nouveau groupement qui demande sa reconnaissance à la Chambre des communes.

Et comme l'ont signalé MM. Knowles et Girouard, il n'y a rien dans notre constitution qui nous permette de reconnaître ou de dire ce qu'est un troisième parti à la Chambre des communes.